

Accord national interprofessionnel sur la formation : un accord important à faire vivre

Le 13 décembre 2013, un accord important a été négocié par les partenaires sociaux pour la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.

Pour l'UNSA, cette question est essentielle pour donner corps à la sécurisation des parcours professionnels qu'elle revendique depuis des années. L'important était donc que le Compte personnel de formation (CPF), créé par l'ANI du 11 janvier sur la sécurisation de l'emploi, devienne opérationnel. Dorénavant les salariés, quel que soit leur statut, auront leurs droits à formation attachés à la personne et non plus au contrat de travail. Ces droits suivront le salarié dans ses mobilités, tant géographique que professionnelle et également en cas de recherche d'emploi. Certes, les droits capitalisés dans ce compte doivent évoluer mais l'important est la mise en pratique de ce dispositif pour pouvoir l'améliorer, tant dans la simplicité de son fonctionnement que dans sa gouvernance.

La réforme du financement de la formation, via la suppression totale ou partielle de l'obligation légale mais aussi via la hausse de la mutualisation pour les TPE, PME et les fonds pour le CPF et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, va demander un travail en profondeur de tous les partenaires sociaux dans les branches et les entreprises. Leur implication est primordiale pour la réussite de cette nouvelle donne.

L'UNSA, en accord avec les grandes lignes de cet accord, le portera partout où elle est présente. La première étape sera celle de sa traduction dans la loi que l'UNSA suivra avec attention. Nous nous attacherons à faire vivre cet ANI, en le rendant efficace et efficient. Les salariés doivent retrouver l'ascenseur social que doit être la formation professionnelle et ainsi participer au redressement de l'emploi et de l'économie, priorité pour notre pays et ses citoyens.

L'union départementale du Haut Rhin a accueilli Luc Bérille les 11 et 12 décembre

Ces deux journées très denses ont permis de multiplier les rencontres entre le secrétaire général de l'UNSA et les différents adhérents et militants UNSA du Haut Rhin, tant sur leurs lieux de travail qu'au cours de plusieurs débats sur les sujets d'actualité, notamment les questions concernant la fonction publique.

Visite des entreprises Mahle Behr France à Rouffach et Clemessy à Mulhouse en compagnie de Guillaume Trichard, nouvellement élu secrétaire général de la Fédération de l'UNSA Industrie, discussions avec les militants UNSA Santé Sociaux des hôpitaux de Colmar et Mulhouse, rencontre des militants UNSA de Soléa (transports urbains de Mulhouse), autant d'occasions d'appréhender la réalité des situations locales au plus près des militants !

Prochain rendez-vous : la Haute Savoie en janvier 2014.

Réunion de jeunes syndicalistes UNSA à Strasbourg :

Antoine Evennou, UNSA jeunes et Dominique Corona, secrétaire national, ont assisté, vendredi soir, à une réunion de jeunes syndicalistes UNSA du département du Bas-Rhin. A cette occasion un débat sur la place des jeunes dans le syndicalisme a eu lieu.

Un point particulier sur la formation professionnelle et le DIF a été réalisé. Les jeunes syndicalistes du Bas Rhin ont décidé de poursuivre leurs réflexions en continuant à se réunir périodiquement, avec le soutien de l'union régionale UNSA de l'Alsace et de l'union départementale du Bas-Rhin. Ils proposeront très prochainement des actions visant à faciliter la syndicalisation des jeunes salariés.

L'UNSA reçue par la ministre des Affaires sociales

Une délégation de l'UNSA a été reçue le 9 décembre par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé.

Au cours de cet entretien, les questions de la stratégie nationale de santé, de financement de l'assurance maladie et de la famille ont été évoquées.

L'UNSA a également indiqué sa volonté de défendre l'emploi des personnels de la LMDE (la mutuelle des étudiants) dans les difficultés rencontrées par cette mutuelle.

« Quelle France dans 10 ans ? », l'UNSA reçue par Jean-Pisani-Ferry

Le gouvernement a souhaité que soit engagée une démarche, largement concertée, visant à définir une stratégie à 10 ans pour la France. Après avoir participé à 2 débats, « quel modèle productif » et « quel modèle social ? », l'UNSA a été reçue le 13 décembre par Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective pour échanger sur les premières orientations stratégiques issues des divers débats. Le rapport final sera remis au Premier ministre dans la deuxième quinzaine de janvier.

Résultats d'élections professionnelles

Francas (50): dans cette association d'éducation populaire, l'UNSA obtient 12 voix sur les 52 suffrages exprimés, soit 23,07 %, et obtient un élu dans le 1er collège.

Mertz (14): dans cette entreprise de transport routier implantée à Pont L'Évêque employant 320 salariés, l'UNSA, présente pour la première fois, emporte 114 voix sur les 202 suffrages exprimés, soit 56,43%, et trois sièges sur cinq au CE.

Caisse des Dépôts et Consignations: lors des élections du COSOG (équivalent du C.E.), l'UNSA progresse et arrive en tête avec 874 voix sur les 3.234 suffrages exprimés, soit 27,68 %.

Ce résultat lui permet d'occuper la présidence de cette association.

L'UNSA MAG n° 157 bientôt en ligne !

Feuilletez-le sur le site de l'UNSA !

Vous souhaitez vous abonner ? Remplissez le formulaire, imprimez, signez et envoyez à UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex.
<http://www.unsa.org/?Abonnement-aux-publications-UNSA.html>

Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous.

Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : pascal.priou@unsa.org

Fonction publique : des perspectives sur le long terme pour les carrières et les rémunérations

Le 9 décembre, la ministre Marylise Lebranchu a réuni les organisations syndicales pour présenter les pistes de travail sur les carrières et rémunérations, à partir du rapport Pêcheur rendu public le 9 novembre. Si la concertation va débiter très prochainement, les agents des trois versants de la fonction publique devront encore attendre pour bénéficier de mesures concrètes.

Si l'UNSA admet qu'il faut du temps pour mener à bien certains chantiers, il est urgent cependant de répondre à la demande d'amélioration du pouvoir d'achat. Nous l'avons rappelé.

Deux phases de concertation sont prévues :

Jusqu'en février, une concertation doit aboutir à la définition d'un accord de méthode devant fixer les thèmes, les calendriers et modalités de discussions.

Une deuxième phase de négociation doit s'ouvrir en mai pour préparer une réforme en trois axes :

- la remise à plat de l'architecture statutaire ;
- la refonte de la grille indiciaire ;
- la simplification de la gestion des ressources humaines.

L'UNSA Fonction publique partage avec la ministre les principaux constats du rapport Pêcheur, en particulier l'attachement aux valeurs et au statut de la Fonction publique, mais porte un avis plus nuancé sur les premières pistes évoquées.

L'UNSA participera aux deux phases pour réaffirmer ses demandes :

- une remise à plat de l'architecture statutaire qui tienne compte de l'évolution des qualifications et des certifications ;
- une grille indiciaire qui permette un réel déroulement de carrière ;
- un système indemnitaire qui doit être plus équitable, plus compréhensible, plus transparent et dont la part dans la rémunération doit diminuer ;
- une gestion des ressources humaines qui respecte les agents.

Enfin, l'UNSA Fonction publique regrette l'étirement du calendrier. Depuis six mois, on répond aux agents d'attendre « l'après Pêcheur ». Nous y sommes.

L'UNSA attend avec tous les agents publics qu'une réponse rapide soit apportée à leur principale revendication : l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Les trophées APAJH 2013 placés sous le thème de l'Accessibilité Universelle

Lundi 9 décembre, l'UNSA représentée par Martine Vignau, secrétaire nationale, a participé à la soirée de remise des trophées destinés à récompenser des initiatives inclusives d'origine publique ou privée dans cinq catégories : Accessibilité Universelle, Ville citoyenne/Service public, École et Culture, Sport et Entreprise citoyenne.

En présence de personnalités telles que les ministres : Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marie Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion ainsi que Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, et de nombreux artistes, personnes valides et personnes en situation de handicap ont « additionné leurs différences » dans une ambiance festive.

Lorient Agglomération a reçu le trophée « Accessibilité Universelle » pour la création et diffusion d'un guide pour créer des événements accessibles tous handicap et au-delà (personnes âgées, parents à poussettes...). Le conseil communal des jeunes de Poitiers a été nommé pour l'action et l'engagement des 40 jeunes élus valides et en situation de handicap pour la réalisation d'un clip vidéo servant à la sensibilisation à tous les types de handicap. L'Institut Polytechnique La salle Beauvais s'est vu remis le trophée « École et culture » pour son engagement en temps qu'école « handi-accessible » qui a permis à 41 étudiants d'être accompagnés en 2013 (contre 5 en 2011. Autre exemple : Home Access a été également valorisée pour son site « www.homeaccess.fr » qui met à disposition un outil gratuit pour connaître le niveau d'accessibilité de son logement.

Accord sur le détachement des travailleurs : une avancée limitée

L'UNSA se félicite qu'un accord ait été trouvé, le 9 décembre 2013, par les ministres du travail des 28 États-membres de l'Union européenne sur le détachement des travailleurs exercé dans le cadre d'une prestation de service.

En effet, cet accord devrait permettre au gouvernement de lutter contre les fraudes liées au détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne.

Le renforcement des mesures de contrôle exercé par le pays « d'accueil », celui où s'effectue le détachement, est positif à la condition toutefois que l'application soit effective. Le pays d'accueil pourra exiger de l'entreprise qui détache les travailleurs sur son sol, une liste de documents qu'il jugera indispensable.

L'adoption du principe de responsabilité conjointe et solidaire liant l'entreprise donneuse d'ordres à la chaîne des entreprises sous-traitantes dans le secteur du bâtiment constitue une avancée. L'UNSA regrette que cette disposition soit seulement optionnelle pour les autres secteurs notamment ceux du transport, de l'agroalimentaire et de l'agriculture.

Il était temps que les États-membres de l'Union européenne réagissent face à la situation scandaleuse de nombre de travailleurs détachés.

Pour l'UNSA, il appartient désormais au parlement européen de s'emparer de cet accord et de l'améliorer.

Le TUAC revendique une réduction des inégalités et une croissance inclusive

L'UNSA a participé à la 131^{ème} session de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) qui s'est tenue à Paris le 10 décembre dernier. A l'ordre du jour, la crise économique et de l'emploi qui sévit dans l'ensemble des pays de l'OCDE et plus particulièrement au sein de l'Union européenne où le chômage de masse devrait encore un peu progresser l'année prochaine.

Autre point, l'examen du projet de l'OCDE pour de « Nouvelles approches face aux défis économiques ». Ce projet constitue un processus de réflexion engagé au niveau de l'ensemble de l'organisation concernant les causes profondes et les enseignements à tirer de la crise, dans le but d'enclencher un processus d'amélioration continue de son cadre d'analyse et des orientations qu'elle formule concernant les politiques à suivre. Cette initiative peut être intéressante mais quel aveu ! L'OCDE reconnaît que les modèles économiques utilisés avant la crise ne permettaient pas d'appréhender ces tendances (les tendances à l'œuvre au niveau mondial), et donnaient une image excessivement simplifiée de la réalité.

Les participants ont également examiné le document de travail du TUAC pour la consultation du lendemain avec la Commission de Liaison de l'OCDE intitulé « Concilier croissance et égalité : Un programme d'action pour la réduction des inégalités et la promotion d'une croissance inclusive ». Le TUAC recommande notamment la mise en place de salaires minimums, le renforcement de la négociation collective, la limitation des rémunérations excessives, l'accès de tous à des systèmes de formation et d'enseignement de qualité, la restauration du caractère progressif du système fiscal.

Cette session s'est conclue par une cérémonie afin de remercier deux militants, dont Bernard Poix pour l'UNSA, qui ont longtemps œuvré au TUAC et qui prennent une retraite bien méritée.

L'UNSA dit non à la déréglementation de l'Europe sociale

L'UNSA, avec la Confédération européenne des syndicats (CES), rejette les propositions de la Commission européenne visant à démanteler la législation protégeant les droits des travailleurs et à affaiblir le dialogue social.

En effet, la Commission a publié début octobre une communication pour une réglementation affûtée et performante appelée « REFIT ». Sous couvert de cet objectif consensuel se cache en vérité la volonté de la Commission de retirer sa proposition de directive sur les troubles musculo-squelettiques et sa révision de la directive sur les agents carcinogènes, soit les deux axes législatifs majeurs en matière de santé et de sécurité des travailleurs. Elle veut aussi fusionner trois directives portant sur l'information et la consultation des travailleurs, sur les licenciements collectifs ainsi que sur les transferts d'entreprises ; le mouvement syndical redoute que la Commission en profite pour revoir à la baisse la législation existante. Elle voudrait même intervenir dans les négociations en cours entre les partenaires sociaux sur les directives sur le temps partiel et sur le travail à durée déterminée.

En outre, en refusant de soumettre au Conseil des ministres de l'Union européenne (UE) l'accord des partenaires sociaux sur la protection de la santé et de la sécurité au travail dans le secteur de la coiffure, la Commission ne remplit pas sa mission, définie par les traités, de promouvoir le rôle des partenaires sociaux et de respecter leur autonomie.

Après la phase de la « meilleure régulation » conduite par la Commission vient celle de la réglementation affûtée et performante qui, toutes deux, concourent à supprimer des législations uniquement perçues comme des charges administratives pour les entreprises. Cette conception de la Commission est inadmissible et il est tout à fait regrettable qu'elle ait reçu le soutien des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE au mois d'octobre dernier. Il est impératif que ces derniers qui doivent revoir ce sujet lors du conseil européen de juin 2014, prennent dans la perspective des élections européennes des engagements fermes pour améliorer et développer la dimension sociale de l'UE.

L'UNSA, avec la CES dans le cadre de la campagne « Une nouvelle voie pour l'Europe », combattra « REFIT » qui est un mauvais coup porté à l'Europe sociale.

L'UNSA demande à la France de renouveler son engagement pour la TTF européenne

L'UNSA, avec les syndicats français membres de la confédération européenne des syndicats (CES), la CES elle-même ainsi que la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et la confédération syndicale internationale (CSI), s'est adressée au Président de la République Française pour lui demander de renouveler son engagement en faveur de la taxe sur les transactions financières (TTF).

En effet, lors du Conseil européen de juin 2012, la France a joué un rôle moteur dans le lancement d'une coopération renforcée avec dix autres Etats membres de l'Union européenne (UE) pour la mise en place d'une TTF en se fondant sur la proposition positive de la Commission européenne.

Un an et demi après, les négociations entre les onze Etats paraissent s'enliser et le gouvernement français semble œuvrer pour une TTF « au rabais ». A cet égard, la petite TTF en vigueur dans notre pays ne saurait servir de modèle au projet européen.

L'UNSA, avec les organisations signataires, revendique une TTF ayant une assiette large intégrant actions, obligations et produits dérivés qui reposerait sur les principes de résidence et du lieu d'émission afin que toutes les transactions soient touchées. Il est juste de recourir à cette TTF pour lutter contre la spéculation financière aux conséquences désastreuses pour l'économie réelle, pour faire supporter au secteur financier sous taxé une partie des coûts de la crise et pour dégager des fonds nouveaux pour financer des politiques d'investissements, d'aide au développement et de lutte contre le changement climatique.

Dans la perspective des élections européennes, il serait périlleux d'enterrer l'une des rares propositions populaires formulées par l'Union européenne depuis le début de la crise financière.

**Le secrétariat national de l'UNSA et UNSA Info
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !**